**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES**

Acquisition d’une imprimante 3D

**Règlement de consultation**

Le présent règlement de consultation comporte 4 pages numérotées de 1 à 4

**ARTICLE 1. – Objet du marché**

Le CFA EN 44 souhaite recourir à un marché public pour l’acquisition d’une imprimante 3d( renseignements techniques disponible sur demande auprès du DDFPT) pour l’UFA Aristide BRIAND

Le marché devra inclure le transport, le déchargement, l’installation et la formation des utilisateurs sur site sur le site de l’UFA Aristide Briand ( lycée aristide BRIAND- Saint Nazaire)

**ARTICLE 2. – Procédure et forme du marché**

Le marché dont le montant estimé se situe en dessous des seuils de procédure formalisée est passé selon une procédure adaptée (librement déterminée par l’acheteur public), en application de l’article 27 du Code des Marchés Publics (C.M.P.)

Le contrat conclu ne pourra contenir aucune disposition contraire au   Règlement de consultation qui prévaudra en cas de litige.

**ARTICLE 3. – Examen des offres et attribution du marché**

**4.1. Examens des offres :**

Afin de déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d’importance décroissante et pondérés comme suit :

• Valeurs technique et fonctionnel : 40%

soit :

* Documents et informations transmis par les candidats
* Appréciation qualitative

• Prix : 30%

• Qualité des services (Délai de fourniture, Service après-vente, Assistance technique, Références, Aspect pédagogique) : 30%

**4.2. Modalités d’attribution du marché :**

Le pouvoir adjudicateur avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

**ARTICLE 4.- Renseignements à fournir dans l’offre**

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

• le présent règlement de la consultation ;

• l'Acte d'Engagement;

**ARTICLE 5.- Présentation des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- lettre de candidature ;

- déclaration du candidat ;

- acte d’engagement dûment signé;

- Mémoire technique

- Le devis précis, détaillé et chiffré

Les offres seront produites en un seul exemplaire, en langue française.

**ARTICLE 6.- Dépôt et délai de remises des offres**

**6.1. Adresse et modalités de dépôt des offres**

Le dossier du soumissionnaire sera à transmettre par voie dématérialisée sur le profil acheteur du Lycée Michelet ( support du CFA EN 44) hébergé sur le site internet de l’AJI

**6.2. Dates limites et de dépôt des offres, exécution du marché :**

Les offres seront à déposer au plus tard le 4 mars 2019 à 10h00.

Le marché sera notifié au cours de la semaine 11

Les équipements devront être livrés au plus tard le 5 avril 2019 .

**ARTICLE 7.- Durée de validité des offres**

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

**ARTICLE 8.- Prix et modalités de règlement**

Le prix proposé est établi hors taxes et toutes taxes comprises.

Le paiement s’effectuera par mandat administratif , sous 30 jours à réception de la facture

**ARTICLE 9.- Renseignements**

Les renseignements d’ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :

* M. RODRIGUEZ David, Gestionnaire/Agent comptable du lycée Michelet

Courriel : [gestionnaire.0440034y@ac-nantes.fr](mailto:gestionnaire.0440034y@ac-nantes.fr)

Tél : 02 40 74 95 31

* M. GOUINEAU Florian, Directeur administratif et financier du CFA EN 44

Courriel : [florian.gouineau@ac-nantes.fr](mailto:florian.gouineau@ac-nantes.fr)

Tél : 02 40 92 07 70

Les renseignements d’ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

* M. Yann KERIVEL Directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles

Courriel : yann.kerivel@ac-nantes.fr

Téléphone : 02 40 53 88 88

**ARTICLE 10.- Attribution de compétence**

En cas de litige résultant de l’application des clauses du présent marché, le tribunal administratif compétent sera celui de la personne publique